Département de la MANCHE

Commune DE QUIBOU

☎ : 02 33 56 62 54
@ : mairie.quibou@wanadoo.fr
Site internet : www.quibou.fr

**Arrêté portant réglementation de la circulation Le Foc**

## Arrêté n°2026-31_10

**Le Maire de la Commune de QUIBOU,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R.411-25 et R.411-8 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre1, 2ème partie, signalisation de danger et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Considérant** la demande présentée par la société BOUQUET TP, de LE MESNIL OPAC, en date du 06/10/2026, afin de réaliser des travaux de tranchée pour raccordement au réseau AEP au village Le Foc à Quibou ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux pour assurer la sécurité des usagers ;

## ARRETE

### Article 1
la société BOUQUET TP, de LE MESNIL OPAC est autorisée à effectuer réaliser des travaux de tranchée pour raccordement au réseau AEP au village Le Foc à Quibou, à compter du 20 octobre 2026 (durée de 30 jours).

### Article 2
La circulation sera alternée manuellement pour empiètement sur la chaussée, alternant indiqué par panneaux « passage prioritaire » et « passage non prioritaire ».

## Article 3
Le stationnement sera interdit, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

## Article 4
La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière susvisée, sera mise en place par l'entreprise BOUQUET TP, qui sera également chargée de la protection du chantier par la pose de panneaux signalant le chantier, de jour comme de nuit, pendant toute la durée des travaux.

Fait à Quibou, 16 octobre 2026,
Céline BANCAUD,
Maire de QUIBOU.




Ampliation du présent arrêté transmise à :
- l'entreprise chargée des travaux,
- la Gendarmerie de Tessy Bocage,